

## Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'ingénieur en chef territorial

*L'inscription au concours et la transmission des documents peut s'effectuer désormais entièrement en ligne.*

*Nous vous invitons - **avant de commencer votre inscription** - à **consulter la FAQ** en la téléchargeant à partir du tableau précédent et à **lire cette notice**.*

*Attention, toutes les pièces demandées y compris le dossier d'inscription devront être en version PDF.*

Voici les différentes étapes à effectuer pour procéder à votre inscription en ligne.

### **1. Remplissez le formulaire de pré-inscription en ligne.**

Certains champs sont obligatoires, il n'est donc pas possible de passer à la page suivante du formulaire si ces champs ne sont pas remplis.

Vous disposez de 35 mn entre chaque clic : au-delà, le service web d'inscription en ligne coupera sa connexion et la libèrera au profit d'un autre candidat.

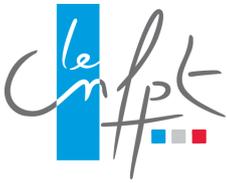
**⚠ Certains champs devront être complétés par le candidat après impression du dossier qui devra également être signé.**

### **2. Validez votre dossier de pré-inscription en cliquant « je valide et j'imprime ma demande de pré-inscription » et imprimez-le.**

Un courriel vous parviendra accusant réception de votre pré-inscription avec en pièce jointe le dossier en format PDF. Un **n° de préinscription** et un **n° de certificat** vous seront attribués.

**Le lien communiqué dans ce mail vous permettra d'accéder au suivi de votre dossier de candidature (lien vers votre espace candidat).**

Ces codes vous permettront de consulter votre espace candidat et de compléter votre dossier de candidature en y déposant les pièces à joindre à votre dossier d'inscription.



## Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'ingénieur en chef territorial

**3. Déposez votre dossier d'inscription complété et signé, accompagné des pièces demandées dans votre espace candidat avant la date de clôture des inscriptions.**

Récapitulatif des pièces à déposer pour confirmer votre pré-inscription en ligne :

- le dossier d'inscription complété et signé au format PDF,

ET

**POUR LE CONCOURS EXTERNE :**

- la copie du **titre d'ingénieur diplômé** délivré par une école accréditée par la commission des titres d'ingénieur,

**OU**

- un autre **diplôme scientifique ET technique** sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat (exemple master), ayant reçu une **DECISION FAVORABLE DE LA COMMISSION D'EQUIVALENCE DE DIPLOMES**. Il est précisé que le délai minimal d'instruction des demandes de reconnaissance d'équivalence de diplômes est de **trois mois pour un dossier complet** (pour toutes informations complémentaires, voir la notice explicative et consulter la page dédiée de la Commission d'équivalence de diplômes sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) - rubrique Evoluer).

**POUR LE CONCOURS INTERNE :**

- un **état détaillé des services publics effectifs** accomplis depuis la date d'entrée dans la fonction publique, rempli sur l'imprimé joint par le CNFPT (référence 030101FE) et signé par l'autorité compétente, accompagné des pièces justificatives,

- une copie du **dernier arrêté** justifiant du grade ou de l'emploi détenu au moment de l'inscription, avec indication de l'échelon détenu et de l'indice y afférent ou une copie du contrat de travail et éventuellement du dernier avenant (pour les agents non titulaires),

- une **attestation de l'employeur** justifiant que le candidat est en activité le jour de la clôture des inscriptions,



## Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'ingénieur en chef territorial

Votre dossier sera ensuite instruit par le service concours et examens professionnels du CNFPT qui vous enverra sur votre espace candidat la notification de votre admission à concourir.  
Si vous ne remplissez pas les conditions pour concourir, vous recevrez une lettre vous indiquant que votre candidature n'est pas recevable.

### **Rappel des dates limites pour votre inscription au concours d'ingénieur en chef territorial**

**Retrait des dossiers et préinscription en ligne du 2 mai au 3 juin (minuit, heure de Paris).**

**Le dépôt du dossier** complété et signé et des pièces justificatives est possible sur l'espace candidat jusqu'à la date de limite de dépôt : le 3 juin 2022 (minuit, heure de Paris) à l'aide des n° de pré-inscription et de certificat reçus par courriel lors de votre inscription.

***Les candidats ayant déposé leur dossier d'inscription et les pièces constitutives sur leur espace candidat n'ont pas à les renvoyer par voie postale.***

Pour contacter le service concours et examens professionnels : [concours@cnfpt.fr](mailto:concours@cnfpt.fr)